



Le journal du 10^e
arrondissement

n° 27

Printemps 2001

10 F

Infos locales

Grève à La Poste

Ouverture de la Maison de la
justice et du droit

Mémoire des enfants juifs

Meetings de campagne

Histoire

Au tournant du siècle,
1900-1901

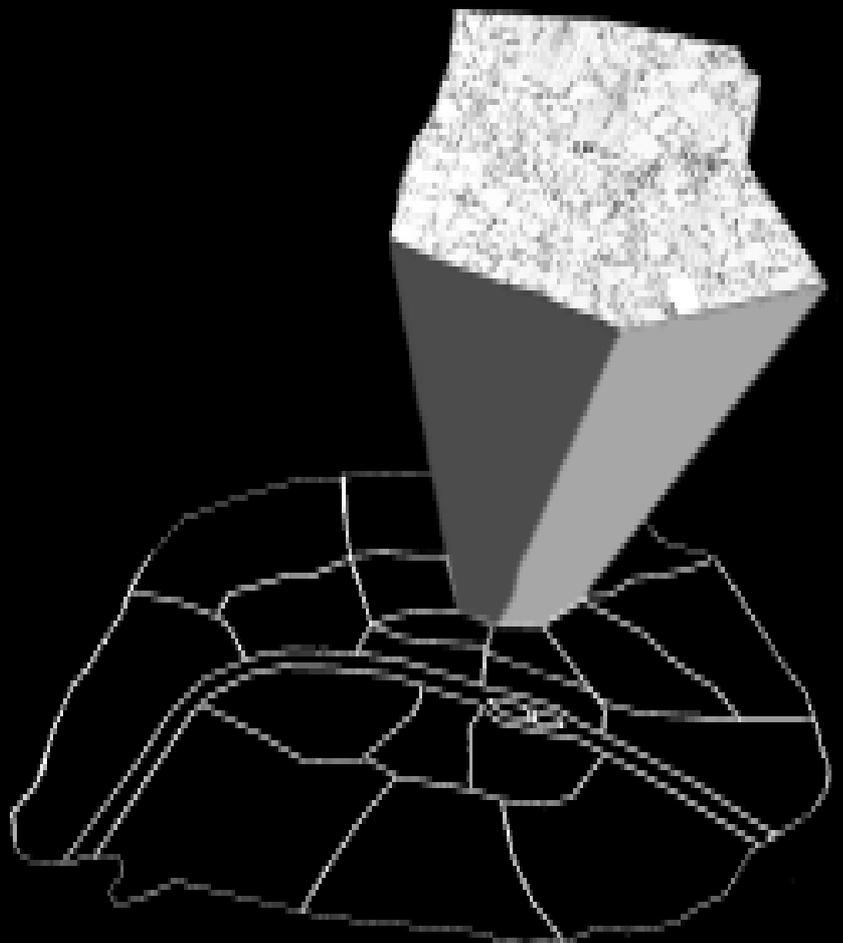
Guide pratique

Bonnes adresses

Spectacles

Agenda

**Le 10^e,
explications,
enjeux**



Grève à La Poste

Le 29 janvier, les agents du centre de distribution du courrier du 10^e arrondissement décident de se mettre en grève. Ce mouvement fait suite à la non prise en compte par la direction de leur demande de huit postes permanents supplémentaires pour assurer les tournées. Les syndicats reprochent le manque d'effectifs, la perte de la qualité de service, des conditions de travail plus que déplorables, qui entraînent un retard du courrier au quotidien. Les 35 heures, l'évolution de la population de l'arrondissement et le regain économique entraînent un accroissement des charges de travail qui n'ont pas été prises en compte selon eux, et qui sont gérées par un appel ponctuel à du personnel intérimaire. Le mouvement est suivi par 80 % du personnel selon les syndicats, et 50 % selon la direction. Après une semaine de négociations, où seuls les deux tiers des tournées ont cependant pu être assurées, le

mouvement s'est durci et certains habitants ont commencé à s'énerver. Le 9 février, le bureau de poste entier a été fermé, même si la grève ne touchait que la distribution, car le personnel était agressé par les clients mécontents. La direction semble avoir voulu jouer le pourrissement. Lundi 12 février au matin, une première réunion s'achève sur un échec. Malgré des manifestations d'usagers mécontents devant le bureau Saint-Lazare, les grévistes ne cèdent pas et décident de continuer et de durcir le mouvement. Le soutien des postiers des autres arrondissement a renforcé leur position et fait craindre une extension du mouvement. Dans l'après-midi, coup de théâtre, la direction demande à nouveau à rencontrer les grévistes qui obtiennent finalement gain de cause et décident donc de reprendre le travail. Il faudra une quinzaine de jours pour que la situation revienne à la normale. Ces nouveaux postes permettront d'effectuer six tournées supplémentaires dès le mois de mars.



Mais où donc trouver une Poste ouverte ?

Éditorial

Voici donc les municipales de mars 2001, avec un étrange climat de fin de règne au niveau parisien. Tous les sondages créditent la gauche dans le 10^e de scores plus que confortables. Nous avons pensé un moment, comme pour les précédentes municipales, rencontrer les candidats en leur présentant un questionnaire complet sur la vie locale.

Enfin, nous avons abandonné cette idée. Qu'aurions-nous obtenu ? un débarras de langue de bois et de bonnes intentions électoralistes tellement prévisibles que les répéter dans La Gazette aurait tenu du pléonasme. Les lecteurs intéressés pourront se reporter aux programmes électoraux là où ils existent.

Alors, nous avons décidé de faire l'inverse. Au lieu de demander, nous proposons. Tout d'abord, en recadrant le fonctionnement de l'arrondissement par rapport à la Ville, et en reprenant quelques dossiers qui seront peut-être des enjeux de demain.

La Gazette du Canal (association loi 1901)
71, rue Bichat 75010 Paris
lagazetteducanal@free.fr
<http://lagazetteducanal.free.fr/>

Numéro 27 (Printemps 2001) - Tirage : 1300 ex.
Dépôt légal à parution
N° commission paritaire : 73.881 - ISSN 1240-9189

Directeur de la publication : Alain Jouffroy

Imprimerie : CELIA COPIE
6, rue des Petits-Hôtels 75010 Paris

Comité de rédaction :
Jean-Michel Berthier, Marie-Hélène Cayla,
Jeannine Christophe, Alain Jouffroy,
Hervé Latapie, Emmanuel Loiret,
Gérald Masnada, Jean Marandon,
Annie Palumbo-Meunier,
Benoît Pastisson, Jean-François Pierre.

Couverture : Jaime Bey
Dessins : Sylvain Gautier
Corrections : Intérim

Maquette : Jean-Michel Berthier

Municipales : les associations rencontrent des candidats

Jeudi 8 février, une vingtaine d'associations appartenant au comité d'initiative et de consultation (CICA) du 10^e arrondissement avait invité quatre des principales têtes de liste aux élections municipales à rencontrer les représentants des associations de l'arrondissement au Paris Ciné, boulevard de Strasbourg.

Sur les quatre têtes de liste invitées étaient présents : Tony Dreyfus (Changeons d'ère), Véronique Dubarry (Les verts) et René Le Goff (Soyons fiers de Paris). Marie Hélène Bry (Ensemble pour Paris) s'était excusée, car retenue ce soir là par la réunion organisée par Jean Tiberi pour présenter ses têtes de liste à la presse.

Près de 200 personnes représentant un éventail très large des associations de l'arrondissement sont venues débattre avec les candidats. Les discussions furent animées mais courtoises de bout en bout.

La première thématique abordée par les associations fut celle de la démocratie participative locale. Les trois candidats se retrouvaient pour défendre un renforcement de la démocratie participative avec cependant des différences quant au champ d'application et aux moyens alloués à cette participation des citoyens à la vie politique de l'arrondissement. Ainsi la gauche plurielle et les Verts sont en faveur d'une intervention des conseils de quartier sur les orientations budgétaires, y compris les investissements gérés par le conseil d'arrondissement. Un budget de fonctionnement des conseils de quartiers a été proposé par le candidat Tony Dreyfus. Le même proposait un élargissement du rôle du CICA avec la possibilité de déposer des projets de délibération au conseil (ce qui est déjà possible dans le cadre de la loi PML telle qu'elle existe aujourd'hui).

Le thème de la vie quotidienne dans le 10^e a permis d'aborder de multiples questions allant du nombre de places en crèche (150 à ce jour dans le 10^e pour 1500 demandes) à la circulation automobile en passant par

les centres d'animation. Si les trois candidats se retrouvaient sur la façon de gérer les centres d'animation de proximité (appel d'offre sur cahier des charges, gestion par une association), les divergences devenaient totales quant à l'opportunité d'accueillir dans le 10^e des appartements thérapeutiques pour toxicomanes. Sur ce dernier point Véronique Dubarry et Tony Dreyfus appuyaient fermement une telle proposition en rappelant la réussite du centre d'accueil pour toxicomanes de la rue Baurepaire qui, malgré l'opposition d'une partie des riverains, s'était très bien intégré dans le quartier alors que René Le Goff s'y montrait radicalement opposé.

La soirée a bien sûr permis aussi de parler de l'aménagement du couvent des Récollets, de celui de l'ancien hôpital Saint-Lazare et du bâtiment occupé par le Point P en bordure du canal Saint Martin. Représentants d'associations et candidats étaient conscients que la façon dont ces trois lieux seront aménagés aura un impact important

sur la vie de l'arrondissement.

Enfin le thème de la sécurité prévu en troisième partie n'a été que très peu abordé sans doute faute de temps mais aussi faute d'envie de la part des participants. Mais, comme le soulignait Véronique Dubarry, il était au centre de la plupart des discussions, la prévention de ce type de problème reposant beaucoup plus sur l'existence de liens entre les habitants d'un quartier, sur l'opportunité de se connaître et se rencontrer, sur la participation effective aux affaires du quartier, que sur la répression.

Au total, deux heures de débats passionnants et passionnés ont permis aux associations du 10^e d'entendre les candidats parler de leurs projets sur l'arrondissement de façon très concrète. Les candidats ont semblé apprécier cette initiative des associations somme toute assez originale sur la place de Paris. Un pot de l'amitié a suivi la réunion et c'est jusqu'à une heure tardive que les discussions se sont prolongées.

Hubertt Isnard



Photo : Jean-Michel Berthier

V. Dubarry, T. Dreyfus et R. Le Goff à l'écoute de la salle.

Séguin campagne

Quand M. Séguin campagne dans notre arrondissement, il choisit la gare de l'Est comme champ de bataille. Non pas que cela le rapproche d'Épinal, mais pour prendre en marche le train de l'environnement. En effet, cet harmonieux ensemble architectural est devenu aux narines des riverains un bastion de pollueurs abritant dans ses douves des machines diesel d'une autre époque. Depuis peu, les citoyens dressent le siège et bordent leurs étendards sur les remparts de Lafayette, noire de suie sur les façades. Pour se lancer dans la bataille de l'air propre, les troupes de M. Séguin ont sonné les trompettes du rassemblement.

Quelques jours auparavant, au marché St-Quentin ses fidèles troubadours distribuaient des parchemins précisant le lieu et la date : 15 janvier, hôtel Relais Est, salle Matignon. J'y suis allé, naturellement, le thème m'intéresse : l'environnement, un sujet très en vogue ; on en parle beaucoup depuis la fin du siècle dernier. Et puis, je dois l'avouer, j'avais envie de découvrir ce lieu. Tapis rouge dans l'escalier, vestiaire à l'entrée, personnel en tenue, l'endroit est classique, presque chic. L'affaire doit être sérieuse, vu l'allure des convives : imperméable, cravate, costume de bureau, visage aussi détendu que dans une réunion de copropriétaires venus pour voter l'ascenseur.

On se salue poliment, on s'excuse de déranger pour accéder à un siège et on tend l'oreille pour écouter.

Trois discours, sinon rien

M. Marcus prit la parole pour annoncer qu'il terminait sa carrière : place aux jeunes ! Puis il dressa le bilan des décennies où il détenait la

mairie du 10^e. N'oublions pas que c'est lui qui gagna la guerre de l'autoroute sur le canal dans les années 70. Depuis l'eau a coulé dans les écluses et nombreux sont les anciens combattants qui réclament une médaille pour la piétonnisation du canal le dimanche. Fair-play, M. Marcus évita de trop médire sur l'équipe qui lui a ravi le fauteuil de maire. Sous les applaudissements, l'ancien baron rejoignit la table des cadres. Une jeune femme lui succéda sur l'estrade, Antinéa Lladser, deuxième place sur la liste RPR. Elle constate que les trottoirs sont plus dégoûtants depuis que l'équipe actuelle est aux commandes, le débat vole bas. Après quelques petites phrases assassines, elle libère le perchoir pour le numéro un, René Le Goff. Il commence par remercier ses amis du sport venus l'assister – il paraît que ce fils d'un honorable boucher est aussi un grand sportif. « *L'affaire Beaurepaire ? - une maladresse de M. Dreyfus* », fit monter l'applaudimètre dans la salle et déclencha les passions. Manifestement

c'est un bon argument pour exalter l'auditoire. L'orateur continue sa descente, nos rues sont si sordides et glauques qu'elles inspirent Tardi pour ses dessins¹. Donc, selon lui, cet arrondissement est aussi noir qu'une bande dessinée, mais trop coloré comme un étalage d'épices, j'ai un peu de mal à suivre, de quoi devenir chèvre aussi.

Sans doute me suis-je trompé de meeting : j'ai plus entendu M. Le Goff parler des loups qui rôdent autour de la bergerie que de problèmes d'environnement. Enfin, s'il paraît que des loups envahissent Paris, c'est un signe que l'écologie avance.

Le rêve du chef

Enfin, le commandant en chef installe sa carrure au perchoir. Le débat prend un peu de largeur et de hauteur. S'il est élu : dans 6 mois les machines diesel seront chassées hors des murs de la ville. S'il est élu : on pourra se promener sur le périphérique recouvert d'espaces verts. S'il est élu : la rue va retrouver son caractère de partage, les rollers et trottinettes auront disparu de nos trottoirs. C'est beau comme une chanson de Francis Cabrel. M. Séguin a raison quand il affirme que le rêve n'est pas réservé uniquement aux écologistes. Dommage, les camarades Verts n'étaient plus dans la salle pour applaudir, repoussés par le service d'ordre après une petite séance de chahut. Le député d'Épinal continue à distribuer ses belles images.

Gérald Masnada



Antinéa Lladser, Philippe Séguin et René Le Goff, salle Matignon, le 15/01/01.

Photo : DR

¹ : Léo Malet « *M'as - tu vu en cadavre ?* » - (Nestor Burma dans le 10^e arrondissement), illustré par Tardi, éd. Casterman, Paris 2000.

À la mémoire des enfants juifs des écoles du 10^e arrondissement, déportés et jamais revenus

Après des recherches menées par des groupes de travail de l'association AMEJD 10 (Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 10^e) à la fois dans le livre de Serge Klarsfeld, Le mémorial des enfants juifs déportés, et dans les registres d'inscription des enfants dans les écoles du 10^e, il a été relevé les noms de plus de 500 enfants qui habitaient notre arrondissement, fréquentaient ses écoles, qui ont été déportés et assassinés dans les camps nazis.

Le 25 novembre 2000, une émouvante cérémonie réunissait le corps enseignant, les élèves, leurs parents, les anciens combattants, des associations de l'arrondissement, des élus et des habitants du 10^e, pour apposer des plaques commémoratives de la déportation des enfants juifs dans cinq écoles : Les maternelles Pierre-Bullet (75 élèves) et Legouvé (autrefois Marseille, 32 élèves) les groupes élémentaires Marseille (34 élèves), Récollets (24 élèves), et Vinaigriers (aujourd'hui Collège Louise-Michel, 29 élèves), soit au total pour ces établissements : 190 élèves déportés.

Successivement, ont été placées dans chacune de ces écoles une plaque à l'intérieur avec les noms, prénoms et les âges des enfants l'ayant fréquentée avant d'être déportés, et une plaque à l'extérieur avec un texte général nous rappelant la mémoire de ces enfants (voir la photo).

Des discours, la lecture des noms et un grand recueillement ont accompagné chacune de ces célébrations.

La commémoration s'est terminée dans le groupe scolaire des Récollets où, en plus des plaques pour les enfants juifs, a été redéposée et dévoilée une plaque, retrouvée dans l'école, à la mémoire de Pierre Hays, 16 ans, élève de l'école, fusillé pour fait de résistance.

La chorale des enfants a entamé en son honneur le chant « Le temps des cerises », l'harmonie des anciens combattants de la CAFAC a fait retentir « La sonnerie aux morts » alors que s'abaissaient les drapeaux.

Dans le préau de l'école où s'étaient rassemblées plus de 300 personnes, on a ensuite entendu des discours officiels, des poèmes sur les enfants déportés et des chants de la chorale « Mit a Tam ».

Mais ce travail de mémoire n'est pas encore terminé, des plaques identiques vont également être apposées fin avril dans six écoles du quartier Saint-Louis pour 250 élèves déportés, et en novembre dans les écoles des quartiers Saint-Denis et Saint-Vincent-de-Paul pour 200 élèves, tous partis du 10^e vers les camps de la mort.

Jeannine Christophe

Jardin Villemin

De mauvais esprits ont cru constater un petit forcing sur les travaux du jardin Villemin (pour une inauguration avant le 11 mars ?). Mais cet objectif ne sera pas tenu. Madame météo en a décidé autrement : le sol est trop humide actuellement pour implanter le gazon. Mais le printemps devrait enfin voir le nouveau jardin ouvert. Les impressions sont mitigées, l'espace semblant plus aéré, mais avec une surface de pelouse libre réduite pratiquement de moitié. En contrepartie, il y a maintenant deux aires de jeux pour les petits, et un terrain double, basket et hand-ball, pour les ados. Un kiosque à musique revient pour les nostalgiques. Reste cette horrible ruine – l'autre, la crèche – qui gâche le paysage avec ses bâches à moitié arrachées et un doute demeure sur l'aménagement de la dernière parcelle (la « dent creuse »).

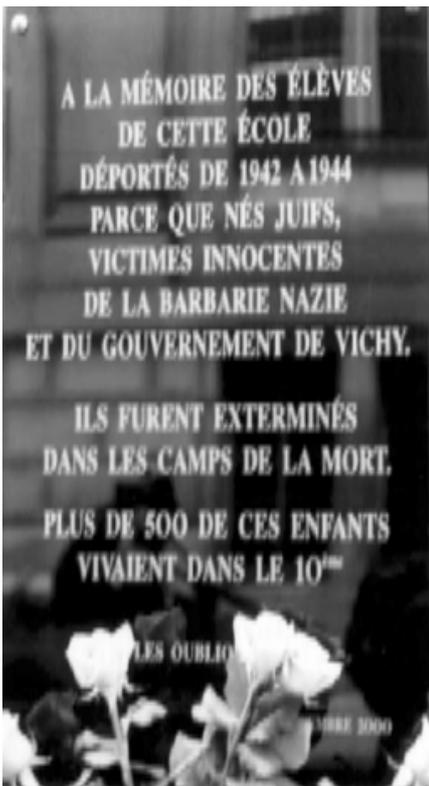
La Gazette: « reine du politiquement incorrect »

Le numéro de Zurban du 31 janvier 2001 consacre un article aux journaux de quartier, «plumes à gratter» des municipales. La journaliste en retient trois sur Paris : la plus snob, la «Gazette de Saint-Germain-des-Près», financée par Pierre Bergé et Yves Saint-Laurent, on la croit sur parole ; La Page dans le 14^e, « contre béton et bagnoles », dont nous ne saurions que recommander la lecture à nos lecteurs déménageant dans le 14^e. Enfin, La Gazette (du canal) est adoubée « reine du politiquement incorrect ».

Nous ne résistons pas au plaisir de vous offrir un petit extrait : « [...] Les lecteurs s'esclaffent et les politiques eux, s'indignent... Avec de tels rapporteurs, impossible de passer sous silence les projets qui fâchent [...] ». Ce qui bien entendu, nous ravit.

Nous avons cru détecter une certaine note d'envie dans le ton de l'article devant notre liberté (« pas de pub, ni pressions financières, ils s'autofinancent [...] Ils usent avec gourmandise de leur liberté de blâmer ») – sans laquelle rappelons-le quand même, « il n'est point d'éloge flatteur ».

En cette période de campagne, nous avons pu entendre, parfois surpris, que des candidats de tous bords nous citaient : notre plume gratte donc sans distinction.



Janvier chaud

Série noire dans le 10^e en ce qui concerne les incendies en ce début du mois de janvier 2001. Le 3, un incendie se déclare au quatrième étage d'un immeuble de la rue Saint-Maur après une explosion due au gaz qui a soufflé deux studios vétustes dans lesquels vivaient les victimes, deux retraités. L'électricité avait apparemment été coupée dans l'un, suite à un dégat des eaux, et c'est sans doute un branchement illicite qui a fait exploser une conduite de gaz. Le lendemain, gare de l'Est, le parking du sous-sol a été dévasté par un incendie que les pompiers ont mis plus de deux heures à maîtriser. Le trafic des trains n'a été que peu perturbé. Les causes de l'incendie sont inconnues, mais il pourrait être dû à un produit incendiaire répandu sur des voitures.

Enfin, le soir de ce même jeudi, un homme de 48 ans a trouvé la mort, boulevard de Magenta, asphyxié dans son appartement, après une scène de beuverie. Une enquête est ouverte. La femme de la victime, découverte ivre dans l'appartement, ne se souvient de rien, mais il semble cependant que c'est la victime qui a allumé le feu.

Petite explication « entre hommes » : un mort

À la **Coccinelle**, petit restaurant de la rue Claude-Vellefaux, lieu habituellement calme, tenu par des Yougoslaves et fréquenté essentiellement par leurs compatriotes serbes de Bosnie, une bagarre, le jeudi 15 février, juste avant la fermeture, a opposé un homme d'une trentaine d'années, connu des services de police, qui y avait ses habitudes, à une demi-douzaine de clients. Accoudés au bar, ces derniers se sont un peu énervés au sujet d'un contentieux ancien et obscur, apparemment une vague histoire de cigarette refusée. Le ton monte, un couteau sort, une bouteille est brisée sur le comptoir dans la plus pure tradition du baston viril. Avec poings et pieds, ils servent d'arme contre le trentenaire désarmé qui s'écroule atteint de plusieurs coups de couteau et de tessons de bouteille. Le groupe s'enfuit alors que les médecins de l'hôpital Saint-Louis mitoyen arrivent. Ils ne parviendront pas à ranimer l'homme qui expirera dans le restaurant. Les six suspects en fuite sont activement recherchés par la police.

Des idées en friches

Rue Juliette-Dodu, une parcelle abandonnée depuis des années est devenue un microcosme des dysfonctionnements de l'administration parisienne. Regard loufoque sur une situation à la Courteline.



Derrière de grandes palissades apparaissent de beaux arbustes. Ils ont poussé de façon sauvage. Leur taille montre que le terrain est à l'abandon depuis fort longtemps. Partant du constat que l'arrondissement est celui qui a le moins de jardin, l'équipe des élus en place depuis 1995 dans le 10^e envisage rapidement d'en faire un espace public. Les Verts expriment le même désir en organisant des manifestations sur place. Dans un premier temps, la réponse de la mairie de Paris consiste à dire que ce n'est pas possible, d'une part parce que le propriétaire de ce terrain privé ne veut pas vendre, d'autre part parce qu'il s'agit d'un terrain constructible, donc excessivement cher. En 1999, un permis de construire pour une maison de retraite privée et luxueuse est déposé. Le conseil d'arrondis-

sement, dont le rôle n'est que consultatif, donne aussitôt un avis défavorable. Mais coup de théâtre ! la mairie de Paris change son fusil d'épaule et accepte l'idée d'un jardin. Toute la mairie de Paris ? Non ! Pendant que la *Direction du Logement et de l'Habitat* fait savoir qu'elle instruit une reconnaissance d'abandon manifeste de parcelle, la *Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction* instruit une demande de permis de construire pour une maison de retraite.

Que s'est-il passé ? Mauvaise coordination entre des services qui ne communiquent pas ou conflit d'intérêt et de personnes ? Règlement de compte ? Michel Ottaway, maire adjoint du 10^e a posé une question au conseil de Paris de janvier 2001.

Le prochain maire de Paris, quel qu'il soit, arrivera t-il à contrôler les dysfonctionnements d'une administration que certains comparent aux lourdeurs de l'ex-gestion soviétique ? Il aura du pain sur la planche. En tout cas, pour le terrain de la rue Juliette-Dodu, il pourrait concilier tout le monde en créant la première maison de retraite végétale de la capitale.

Benoît Pastisson



Photo : Jean-Michel Berthier

Ouverture d'une Maison de la justice et du droit dans le 10^e

Depuis le 12 février, une Maison de la justice et du droit (MJD) est ouverte dans le 10^e arrondissement. Une cinquantaine fonctionne en France et trois sont prévues à Paris. La première est ouverte depuis novembre 1999 dans le 14^e, la seconde, couvrant l'Est parisien a été inaugurée le 8 février, la troisième et dernière ouvrira en juin dans le 17^e arrondissement. Le projet est en gestation depuis plus d'un an et Tony Dreyfus s'est battu dès le début pour que la MJD de l'Est soit située dans le 10^e. Il a finalement obtenu gain de cause.

Les MJD sont des structures de proximité gratuites, dépendant du Tribunal de grande instance, institutionnalisées par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et au règlement amiable. Elles regroupent dans une même structure différentes familles de professionnels du droit (magistrats, fonctionnaires de justice, avocats, huissiers, médiateurs et conciliateurs de justice)

et des associations. Les MJD ont trois missions :

- assurer une présence judiciaire de proximité, pour prévenir et répondre de manière adaptée à la délinquance quotidienne ;
- faciliter l'accès à l'information pour tous et permettre à chacun de mieux connaître ses droits et les faire valoir au quotidien ;
- favoriser le règlement à l'amiable des petits litiges et des conflits inhérents à toute vie en société.

La MJD du 10^e est placée plus particulièrement sous le signe de la famille et de la parentalité, mais les usagers y ont accès gratuitement à tout type de renseignement juridique. Elle fait une part particulièrement importante aux associations, très impliquées dans cette partie de la capitale. Une quinzaine d'entre elles, agissant dans la lutte contre la discrimination raciale, le droit au logement ou la médiation familiale, etc., y tiendra des permanences.

« La Boutique », rue Beaurepaire

Le centre d'accueil pour toxicomanes « La Boutique » de la rue Beaurepaire fonctionne maintenant depuis plus de trois ans. Il accueille actuellement une trentaine de toxicomanes par jour, avec un bon renouvellement des populations et les premières statistiques montrent qu'il remplit correctement la mission qui lui avait été assignée.

Une violente levée de boucliers avait cependant accompagné son ouverture : ce centre allait faire courir aux enfants un risque insupportable, le quartier allait devenir un coupe-gorge, le prix de l'immobilier allait s'effondrer et les commerces seraient en faillite. Fait unique, une association favorable à « La Boutique » s'est créée, conduite surtout par des mères d'enfants scolarisés alentour, excédées de voir leur progéniture instrumentalisée dans ce conflit. Aujourd'hui, aucune de ces prédictions alarmistes ne s'est vérifiée. La police n'a pas constaté d'évolution spécifique des délits dans le secteur et l'immobilier est en hausse.

Une plainte avait été déposée au Tribunal de grande instance contre « La Boutique », pour « trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage ». Sa recevabilité avait été questionnée mais elle a finalement été instruite et, plus surprenant, les plaignants ont obtenu gain de cause en novembre 2000.

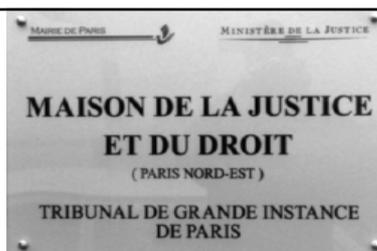
L'association Charonne, gestionnaire du lieu, après quelques hésitations, sa mission ne s'accommodant pas d'un regain de la tension, a fait appel. Le Tribunal lui a finalement donné raison le 15 février, estimant qu'« il n'est pas établi que le centre, ouvert du lundi au vendredi de 10 heures (au plus tôt) à 18 heures (au plus tard), attire une population de toxicomanes qui ne fréquentait pas auparavant la rue Beaurepaire ». « La Boutique » va donc pouvoir continuer son activité dans la discrétion et le calme qui sied à ce type de prévention. Espérons que, rassurée de son futur, elle puisse s'établir fermement et disposer de moyens financiers et humains suffisants pour consolider son action et la développer. La difficulté de ce type d'action, qui a pu être masquée par le combat contre les oppositions extérieures, ne doit pas être sous-estimée.



Inauguration de la MJD : Marylise Lebranchu, Tony Dreyfus et Jean Tiberi.

Pratique

Maison de la justice et du droit
15-17 rue du Buisson-Saint-Louis
Tél : 01 53 38 62 80
Heures d'ouverture
du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30.



Consultations thématiques sur le règlement des litiges avec l'administration, l'aide aux victimes et le droit des étrangers, le droit du travail, de la famille, la consommation et les petits litiges ou le logement, etc. Sur rendez-vous.

Toutes les consultations sont gratuites et confidentielles.



Manifestation d'opposants (02/98)

Fragiles horodateurs

Marcel, jeune roumain de 14 ans sévissait sur les horodateurs du quartier. Avec un coup de main très sûr, il vous ouvrait ces petites boîtes pour en extraire les quelques pièces sonnantes et trébuchantes qui y traînaient. En quelques secondes, l'appareil crachait ses sous et Marcel pouvait filer, les mains dans des poches alourdies, laissant parfois le passant pantois devant la vitesse de l'intervention. Mais une nuit, dans l'impasse Bonne-Nouvelle, les policiers furent les plus rapides, et ils l'ont pris la main dans le sac (plus exactement la perceuse dans l'horodateur), avec, outre un outillage, près de 1 700 F en pièces sur lui. La police a interpellé l'an dernier plus de 2 000 de ces jeunes pilleurs, le plus souvent roumain, moldaves ou hongrois et mineurs.

Baston

Dimanche 28 janvier, un groupe d'adolescents âgés de 14 à 18 ans a agressé un adolescent de 16 ans, qui a été roué de coups de casque et de canne anglaise à l'angle de la rue Louis-Blanc et du quai de Jemappes, lui causant une dizaine de jours d'incapacité totale de travail. La police, alertée par des témoins, a arrêté les sept agresseurs présumés dans la cité de la Grange-aux-Belles. Placés en garde à vue, ils ont farouchement nié les faits, mais deux d'entre eux ont été trouvés en possession d'un casque et d'une canne anglaise pleins de sang. Cette agression fait suite à une bagarre entre bandes la veille au soir. Une trentaine de jeunes occupés à se battre avaient tenté ensuite d'en découdre avec les policiers venus pour tenter de les calmer. Cinq d'entre eux ont été interpellés.

La terreur de l'immeuble

Un toxicomane habitant dans un immeuble de la rue Chaudron, terrorisait depuis plusieurs semaines les voisins, les menaçant parfois d'un couteau ou d'un marteau. Avec ses compagnons de galère, il faisait pleuvoir insultes, voire coups, contre les habitants qui leur demandaient d'utiliser autre chose que la cage d'escalier comme lieu de consommation. La brigade de la police urbaine de proximité (PUP) a mis fin à ses agissements et il a été écroué à Fleury-Mérogis.

Des antennes plein la tête

Avec la multiplication des téléphones portables, les antennes-relais fleurissent sur les toits de Paris. Certaines études laissant penser qu'elles pourraient être un danger pour la santé, la contestation se développe. Dans le 10^e, deux antennes mobilisent les riverains.

Depuis le 30 janvier 2001, la ville de Vallauris, dans le sud de la France a interdit l'installation des relais de téléphones cellulaires pour des raisons de santé publique. De son côté, la célèbre Lloyds, sur les bases du rapport Preece, a refusé d'assurer les compagnies de téléphonie mobile. Motorola, le principal industriel mondial d'appareils radio, déclare dans l'un de ses manuels qu'aucune partie du corps ne doit se trouver à moins de 20 centimètres d'un portable en action (*sic*).

Des experts considèrent que les personnes les plus sensibles à ces rayonnements seraient les enfants et les personnes âgées. Or, dans le 10^e arrondissement, une antenne a été installée à proximité de l'école maternelle Parmentier, une autre juste en face de l'école maternelle Legouvé... sur un immeuble appartenant à l'OPAC (office HLM de Paris). Les directeurs de ces deux établissements ont informé la Ville de Paris, et une association de quartier, L'ADIL, se mobilise pour que le principe de précaution soit appliqué.

Certaines données montreraient que le plus gros risque encouru se situe au niveau du cerveau : les perturbations des flux électriques pourraient entraîner certains troubles

des activités mentales pouvant conduire au développement d'un cancer. Or la France est un des pays les plus laxistes en matière de normes. Elle ne tient compte que des effets thermiques (les tissus vivants subissent des échauffements), pas des effets athermiques (intensité de champ et modifications de ces mêmes tissus).

Certains scientifiques recommandent que les antennes relais soient installées à plus de 140 mètres d'un local habité. Le rapport Cherry fixe la distance à 300 m. En Australie, la loi oblige 200 mètres, au Royaume Uni 500 m, en Pennsylvanie 600 m ! En France, aucune règle minimale n'est imposée aux opérateurs. Les habitants qui sont au dernier étage d'un immeuble concerné peuvent donc se retrouver à moins de 10 mètres d'un émetteur, avec un rayonnement permanent.

Les études restent encore contradictoires, mais des rapports soulignent un risque potentiel.

L'absence actuelle d'une législation solide pourrait rapidement avoir des conséquences lourdes. Car, une chose est sûre : les petits enfants n'aspirent pas à ce que leur tête finisse comme celle de Jeanne d'Arc.

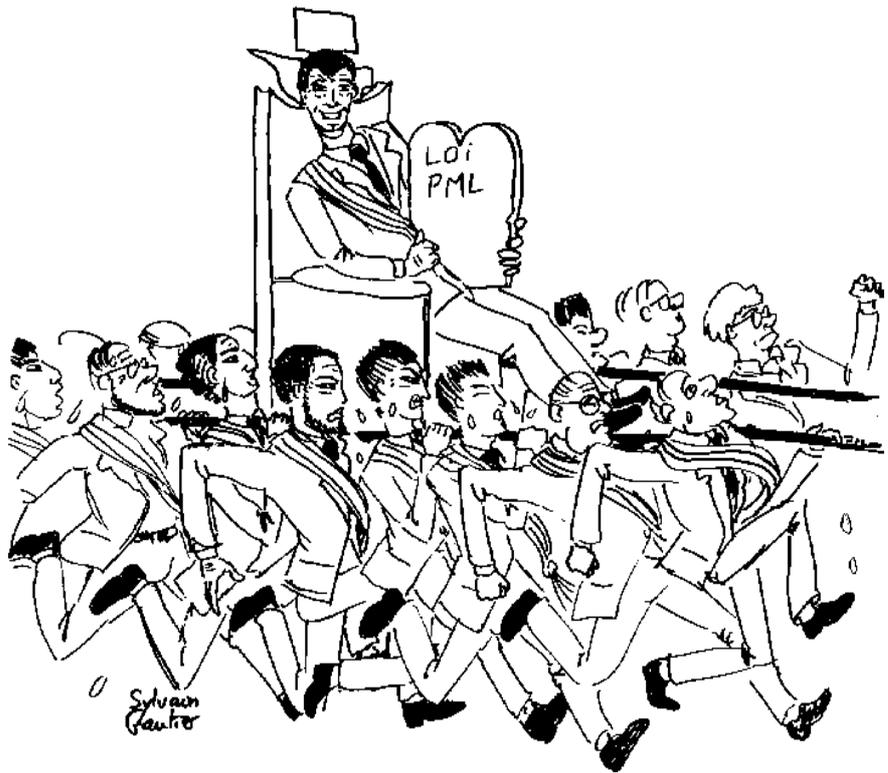
Benoît Pastisson

**Comités de rédaction mensuels de
La Gazette du Canal**

tous les premiers mardis du mois à 20 h 30

Renseignements au : 01 42 82 16 32

Le 10^e : enjeux, explications



Paris, ses Maires, sa Loi

Quels sont les rôles et les compétences respectifs des mairies d'arrondissement et de la mairie de Paris, du conseil d'arrondissement et du conseil de Paris ? Essai de réponse, à quelques jours des prochaines élections municipales (les dimanches 11 mars et 18 mars 2001).

Paris : un territoire

Paris a à la fois le statut de commune (Ville de Paris) et celui de département (75). La commune est de plus divisée en 20 arrondissements.

En pratique

Les séances du conseil d'arrondissement et celles du conseil de Paris sont publiques. Peut y assister qui s'y rend.

Vous pouvez obtenir copie des exposés des motifs, projets de délibération et débats du conseil d'arrondissement à la mairie du 10^e, sur simple demande.

Vous pouvez consulter les délibérations et débats du conseil de Paris sur le site Internet de la mairie de Paris : <http://www.paris-france.org/bmo/>

C'est la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, dite loi PML, qui définit l'organisation administrative de Paris ainsi que celle de 2 autres communes les plus importantes de France : Marseille et Lyon (d'où son nom : P.M.L.).

Dans le 10^e

C'est pour élire le conseil d'arrondissement que vous votez directement lors des élections municipales. Celui-ci est composé de 18 membres : 6 conseillers municipaux et 12 conseillers d'arrondissement.

Seuls les conseillers municipaux siègent aussi au conseil de Paris (à l'Hôtel de Ville).

Le conseil d'arrondissement élit le maire d'arrondissement parmi les conseillers municipaux et aussi 5 adjoints dont un au moins doit être conseiller municipal.

L'Hôtel de Ville

Le conseil de Paris est composé de 163 membres : les conseillers municipaux (que l'on nomme aussi conseillers de Paris). Il élit parmi ses membres le maire de Paris.

Le 10^e arrondissement y est représenté par ses 6 conseillers municipaux.

Particularité parisienne : cette assemblée siège tantôt en qualité de conseil municipal, tantôt en qualité de conseil général (département de Paris).

- Conseiller municipal = conseiller de Paris = conseiller général : siège à la mairie d'arrondissement et à l'Hôtel de Ville.

- Conseiller d'arrondissement : siège uniquement à la mairie d'arrondissement.

Qui décide ?

• Les décisions du conseil municipal

Le conseil d'arrondissement est saisi **pour avis** des rapports de présentation (exposés des motifs) et des projets de délibération du conseil de Paris concernant les affaires dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement (par exemple : réaliser des travaux dans une école, modifier des règlements d'urbanisme, implanter des équipements, attribuer une subvention à une association ...).

La décision définitive est prise par le conseil de Paris qui peut suivre ou non l'avis du conseil d'arrondissement. C'est ainsi que les délibérations du conseil de Paris portent la mention : « Vu l'avis du conseil d'arrondissement en date du ... » sans qu'il y soit précisé si celui-ci était favorable ou défavorable.

Le maire d'arrondissement est aussi invité à donner son avis sur un certain nombre de points : utilisation du sol, acquisition d'immeuble, etc.

• Les décisions du conseil général

Elles ne sont pas soumises au conseil d'arrondissement.

Le rôle décisionnel du conseil d'arrondissement est donc limité et, bien qu'il puisse émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement, la décision définitive revient généralement au conseil de Paris.

Équipements

Sous certaines conditions, le conseil d'arrondissement gère, en principe, des équipements de proximité tels crèches, jardins d'enfants, halte-garderies, maisons des jeunes, maisons de quartier (*sic*, mais où sont-elles dans le 10^e ?), espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare, gymnases, stades, etc. lorsqu'ils sont principalement destinés aux habitants de l'arrondissement, et il est consulté sur les conditions d'admission à ceux-ci.

L'inventaire de ces équipements peut être source de conflit entre la

mairie centrale et celle d'arrondissement : c'est ainsi, récemment, qu'après recours devant le tribunal administratif, la gestion des centres d'animation du 10^e, jusque là attribuée au conseil de Paris relève maintenant de la compétence du conseil d'arrondissement (*cf. article ci-contre*).

Logements

Les logements dont l'attribution relève de la commune et qui sont situés dans l'arrondissement sont attribués par moitié par le maire d'arrondissement, soit 10 à 50 logements intermédiaires ou sociaux par an (correspondant à environ 10 % du parc de logement neufs ou devenus vacants), et pour moitié par le maire de Paris.

Associations

Leurs représentants participent, en principe, aux débats du conseil d'arrondissement avec voix consultative (*cf. La Gazette du Canal n° 24, page 7*).

Budget

Le budget de l'arrondissement ne concerne que des dépenses et recettes de fonctionnement (celles de certains équipements, des locaux administratifs ...). Il est arrêté chaque année par le conseil de Paris. Cet « état spécial d'arrondissement » est exclusif de tout autre concours budgétaire de la commune.

Compte administratif 1999 de l'état spécial du 10^e arrondissement

Crédit ouvert	Poste
262 843 F	Administration générale
352 103 F	Terrains de sport
6 298 175 F	Crèches
0 F	Bains-douches
560 096 F	Espaces verts

7 473 217 F TOTAL

Ces crédits servent à couvrir des dépenses d'eau, d'énergie, fournitures d'entretien, locations immobilières, frais d'affranchissement, etc.

Exemple de financement :

Programme 2000 du plan vélo.
Coût des travaux évalué à
13 000 000 F HT
Subvention de la région d'Île de France : 50 % du montant hors taxes

Les dépenses d'investissement sont de la compétence du seul conseil de Paris, mais une part importante des ressources nécessaires à la réalisation de certains projets peut être fournie par l'état ou la région.

Pour conclure

De nombreux habitants du 10^e prêtent au maire de l'arrondissement ou au conseil d'arrondissement des pouvoirs plus larges que ceux dont il dispose réellement, par exemple en matière de logement. Cependant, un rapport de force, d'opportunité ou de conviction savamment dosé peut conduire la mairie de Paris à annuler, améliorer ou accélérer certains de ses projets, voire même à reprendre à son compte certaines propositions émanant de l'arrondissement (ou réciproquement).

Toutefois la plus grande part des propositions (amélioration de l'éclairage, travaux dans les écoles ...) entraîne un consensus général de toutes les parties et ne prête pas à débat.

Jean Marandon

Élection municipale dans le 10^e, mode d'emploi

1^{er} tour : Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle se voit attribuer la moitié des sièges du conseil d'arrondissement. L'autre moitié des sièges est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5% des voix. Sinon :

2^e tour : Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des voix au 1^{er} tour seront autorisées à se présenter au 2^e tour. La liste arrivant première emporte la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie comme indiqué ci-dessus.

Équipements de proximité et centres d'animation

Depuis les élections municipales de 1995, le problème de la gestion des équipements de proximité est un point qui oppose le maire de Paris et les maires d'arrondissement de l'opposition municipale. Rappel des faits.

À Paris, jusqu'en 1995, le problème de la gestion des équipements locaux n'a jamais vraiment été posé. Faute d'opposition, la mairie de Paris a pu garder la haute main sur les équipements sportifs et d'animation, alors que la loi PML fait entrer dans le domaine de compétence des maires d'arrondissement les équipements dits « de proximité » : crèches, équipements sportifs, culturels et de loisirs, espaces verts, etc.

La demande des maires

En 1995, la question est donc reposée. Les 6 maires de gauche élus ont demandé l'application de cette loi ; une décision préfectorale donne raison à leur interprétation.

Monsieur Tiberi a toujours fait la sourde oreille à cette demande, ce qui a amené trois maires, à l'initiative de celui du 10^e, à déposer un recours devant le Tribunal administratif.

En outre, la majorité des centres d'animation, soit une cinquantaine d'établissements, sont gérés par des associations aux conseils d'administration fermés¹, dont le mandat est tacitement reconduit tous les deux ans, parfois depuis plusieurs dizaines d'années, par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, sans qu'aucun appel d'offres ne soit lancé. Or, la loi Sapin oblige, depuis 1993, une mise en concurrence régulière et systématique des délégations de service public.

Dans le 10^e

Dans le 10^e, Tony Dreyfus — qui n'a jamais pu obtenir communication des comptes du gestionnaire des centres d'animation du 10^e, l'association Club recherche et Loisirs (CRL 10) — arguant du manque de transparence de leur gestion, a

toujours refusé de participer au conseil d'administration où il disposait d'un siège de droit, et a sans doute aidé à une certaine crispation de la situation.

Finalement, au début de l'an 2000, (cela n'a sans doute rien à voir avec les élections approchant), le maire de Paris décide de se mettre en conformité au moins avec la loi Sapin, et lance un appel d'offres sur la gestion des centres d'animation à partir du 1^{er} janvier 2001. Pour le 10^e, quatre candidats se proposent. Le choix final de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville se porte en décembre sur l'offre de la *Ligue de l'enseignement*, déclenchant un mouvement de protestation du gestionnaire actuel, l'association CRL 10, qui a contesté la décision de M. Tiberi et semé la panique chez ses utilisateurs et entretenu la confusion entre changement d'affectation et fermeture des activités.

Là dessus, toujours en décembre, le Tribunal administratif rend finalement une décision qui oblige le maire de Paris à déléguer la gestion des équipements de proximité aux arrondissements. Toute la procédure d'appel d'offres est donc caduque et annulée.

Que sera le futur

Une fois les élections municipales passées, les maires d'arrondissement élus devront décider de la manière dont ils entendent appliquer cette décision : gestion directe, en régie municipale, ou délégation à une association, comme c'est le cas en ce moment. Cette dernière option, qui semble avoir la faveur du maire actuel, pose cependant un problème juridique, car une mairie d'arrondissement, en l'état actuel de la législation, n'est pas habilitée à lancer un tel appel d'offre, qui devra être relayé par la mairie centrale. En attendant, le conseil de Paris a débloqué en urgence des subventions permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des centres jusqu'en juin 2001.

Jean-Michel Berthier

¹ - À preuve, l'association CRL10 vient seulement de décider, par une modification statutaire en ce début d'année, d'autoriser deux représentants élus par les usagers à participer à leur assemblée générale ordinaire. Sans rire, les enfants adhérents peuvent postuler, mais apparemment pas leurs parents ! Ce qui relativise l'esprit d'ouverture recherché, une bonne partie des usagers des centres étant les enfants.



L'espace Jemmapes : gymnase, théâtre et centre d'animation.

Photo : Jean-Michel Berthier

Le couvent des Récollets reprend forme... sur le papier !

À l'abandon depuis une décennie, le vieux bâtiment décati qui côtoie la gare de l'Est est en marge de connaître une résurrection. Sur le terrain, il est raisonnable de penser que le premier coup de pioche sera donné cette année.

Que l'été est propice aux décisions ! Fin juillet 2000, juste au moment où Paris entrait dans sa période annuelle « d'hibernage », un permis de construire a été déposé par la RIVP (*Régie immobilière de la Ville de Paris*), la société d'économie mixte qui va récupérer le couvent contre un bail emphytéotique de 50 ans pour un loyer annuel de 43 000 F. Ce prix dérisoire est justifié par l'obligation de remise en état d'un bâtiment très dégradé.

Le projet architectural, conçu par les architectes Humblet, Robert & Vincendon respecte assez bien le caractère historique du bâtiment, particulièrement depuis que la commission du vieux Paris a insufflé des modifications pour supprimer quelques coups de crayon un peu osés. On regrettera cependant que le programme ait obligé à morceler les magnifiques espaces intérieurs.

La convention que doivent passer le ministère de l'Équipement et la RIVP devrait être signée juste avant

les élections municipales : elle stipule que les ateliers-logements seront loués à des institutions culturelles qui y installeront des artistes ou chercheurs pour une durée maximale de 2 ans. Les associations concernées par ce bâtiment ont fait un certain nombre de propositions, notamment afin que des gardes-fous empêchent la RIVP de pouvoir installer qui elle entend en cas de vacance de propositions. Quant à l'espace associatif, qui représente 1 127 m² (sur quatre niveaux !) dans le projet architectural, rien n'est précisé sur le choix des critères. La convention indique seulement qu'un comité de transparence composé d'élus et d'administratifs fera les gros yeux si des dérives se produisent...

Pour l'occupation de cette surface associative, il existait déjà un avant-projet sommaire, celui de *la Cité des Récollets* dont nous avons déjà parlé (*La Gazette* n° 24). Depuis novembre dernier, *La Maison des Artistes* en propose un autre qui serait à la fois un lieu d'échanges et d'expositions

pour des créateurs*.

On le voit, le chantier est encore sur le papier. La signature de la convention va se faire probablement en même temps que l'autorisation du permis de construire. Les conséquences sur le terrain deviendront alors visibles. Il n'est pas utile aujourd'hui de trop faire de projets sur la comète pour savoir qui occupera l'espace associatif. D'autant plus que les Verts, qui devraient avoir des représentants dans la prochaine municipalité, comptent dénoncer l'actuel projet dans son ensemble. Le bâtiment de l'ancien ordre religieux semble donc encore animé par un certain désordre. Mais ayons la foi, croyons ensemble au miracle républicain qui transformera un jour prochain l'ancien couvent en cathédrale universelle de l'Art !

Benoît Pastisson

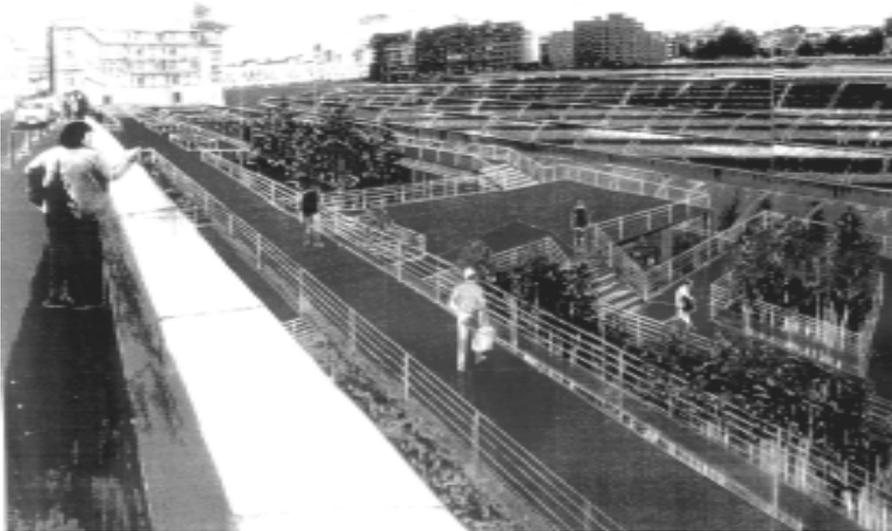
* Notre Jean Grognognon et d'autres proposent aussi qu'y soit installée (au chaud) la soupe populaire qui se tient habituellement sur les trottoirs.



Photo : Jean-Michel Berthier

Un jardin à la gare de l'Est

On peut rêver de présenter un aménagement global et cohérent sur l'arrondissement : l'axe des gares, qui peut se prolonger vers le couvent des Récollets et le jardin Villemin. M. Dreyfus a présenté une série de projets pour sa campagne électorale. Celui des gares se résume en gros à la mise des trottoirs en zones piétonnes. Voici une autre approche.



Charlotte Chauvin, ancienne étudiante de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois a choisi notre arrondissement pour son diplôme de fin d'études. Mais pourquoi s'est-elle arrêtée sur les deux gares ? Certainement que vu des belles campagnes du Loir et Cher, il lui sembla que les pauvres citadins manquaient cruellement d'espaces. Peut être a-t-elle ouvert un livre d'images défavorable au 10^e ?

Circulez

Cette joviale et jolie provinciale est donc montée à Paris au secours de tous ces pauvres gens vivant dans ces quartiers repoussants. Mais au premier contact avec les autochtones, elle s'est aperçue qu'ils aimaient et tenaient à ce paysage urbain pas vilain du tout. Plus question de cultiver cette immense plaine laissée en jachère par la SNCF. La couverture des voies ? il faut laisser ce conte de fée aux politiques pour endormir les électeurs. Après avoir flâné dans ce tumulte de rues, de passages, d'escalier, de passerelle et d'aqueduc, elle enterra l'idée de l'immense jardin au dessus des trains. Elle découvrit aussi un des points noirs de cet

espace, la circulation des piétons, riverains ou voyageurs, entre les gares. L'équation non résolue des cheminots : « *Trouvez le bon chemin pour les voyageurs en liant l'utile à l'agréable* ».

Jardin secret

Après un an de réflexions, de réunions et de propositions, Charlotte nous dévoila son jardin secret. Cela s'est passé dans le bistrot de la rue des Deux-Gares, à l'étage, devant une dizaine de personnes. La paysagiste supprime le mur du haut qui ferme la rue de Dunkerque et offre ainsi un balcon rue d'Alsace pour contempler ses dessous, de la rue bien entendu. L'affreuse rampe en béton et les bureaux provisoires, installés depuis 10 ans, disparaissent au profit d'une petite forêt de bouleaux et de piliers métalliques blancs supportant des passerelles pour rejoindre le niveau bas en zigzagant entre les troncs. Ainsi les voyageurs descendront-ils en forêt pour monter dans le train, tandis que les riverains resteront sur la cime des arbres pour agiter leur mouchoir lors des départs. Le vieil escalier du 19^e siècle pourra enfin se reposer et servir de décor aux artistes en tous genres. Astucieux, curieux,

cela laisse envie. Les graphiques sont beaux, les plans sérieux, les arguments de Charlotte convaincants. Ce projet réconcilie les adeptes de la dalle, fanatiques du grand jardin, et les poètes des voies rêvant sur ce panorama mécanique.

Un rêve ?

Les spectateurs sont séduits, mais les premières remarques arrivent, toujours les mêmes. « *Avez-vous pensé à la sécurité ? j'ai peur des brigands* », « *peut-on rajouter un accès juste sous ma porte ?* ». On ne peut pas plaire à tout le monde, c'est vrai.

En attendant Gares ! La vie et d'autres associations supportent ce projet. Le maire du 10^e, à qui il a déjà été présenté, avait semblé intéressé*. Courant février, il sera de nouveau exposé et expliqué dans le quartier. Courez-y, les occasions de rêve concrétisables sont rares de nos jours.

Gérald Masnada

* *Monsieur Dreyfus, qui se vante de la qualité de son dialogue avec les associations (au point que certains, sans doute peu informés de la réalité locale entendent même « elles lui mangent toutes dans la main »), a présenté le 12 février ses projets architecturaux pour le 10^e. Surprise ! Pour le projet des gares, par exemple, les associations découvrent qu'une équipe de jeunes architectes a planché sur le sujet et apporté un projet banal, élaboré sans aucune concertation avec les associations locales. Selon certains, ce projet est même une fumisterie qui, si elle voit le jour, rappellera plutôt une semi-dalle du type Jardin Atlantique (à Montparnasse), et qui ne prend absolument pas en compte les particularités du quartier. Il semble, qu'au-delà des beaux discours et des promesses électorales, la démocratie participative demande encore un effort. Si elle s'améliore au niveau du débat, il reste encore beaucoup à faire dans les faits.*

Aboiements contre les lutttes intestines !

Ouaf ! ouaf ! ouaf ! Ça sent la...mmoniac sur les trottoirs parisiens. La Gazette est allée y promener son nez.

Sur les 200 000 toutous qui peuplent la capitale, l'énorme majorité se libère sur la voie publique. Petit problème mathématique : sachant que la bête fait en moyenne 100 grammes par jour de jolis étrons aux couleurs variées, quelle est la quantité quotidienne de matière humide dont profitent les chaussures de la collectivité ?

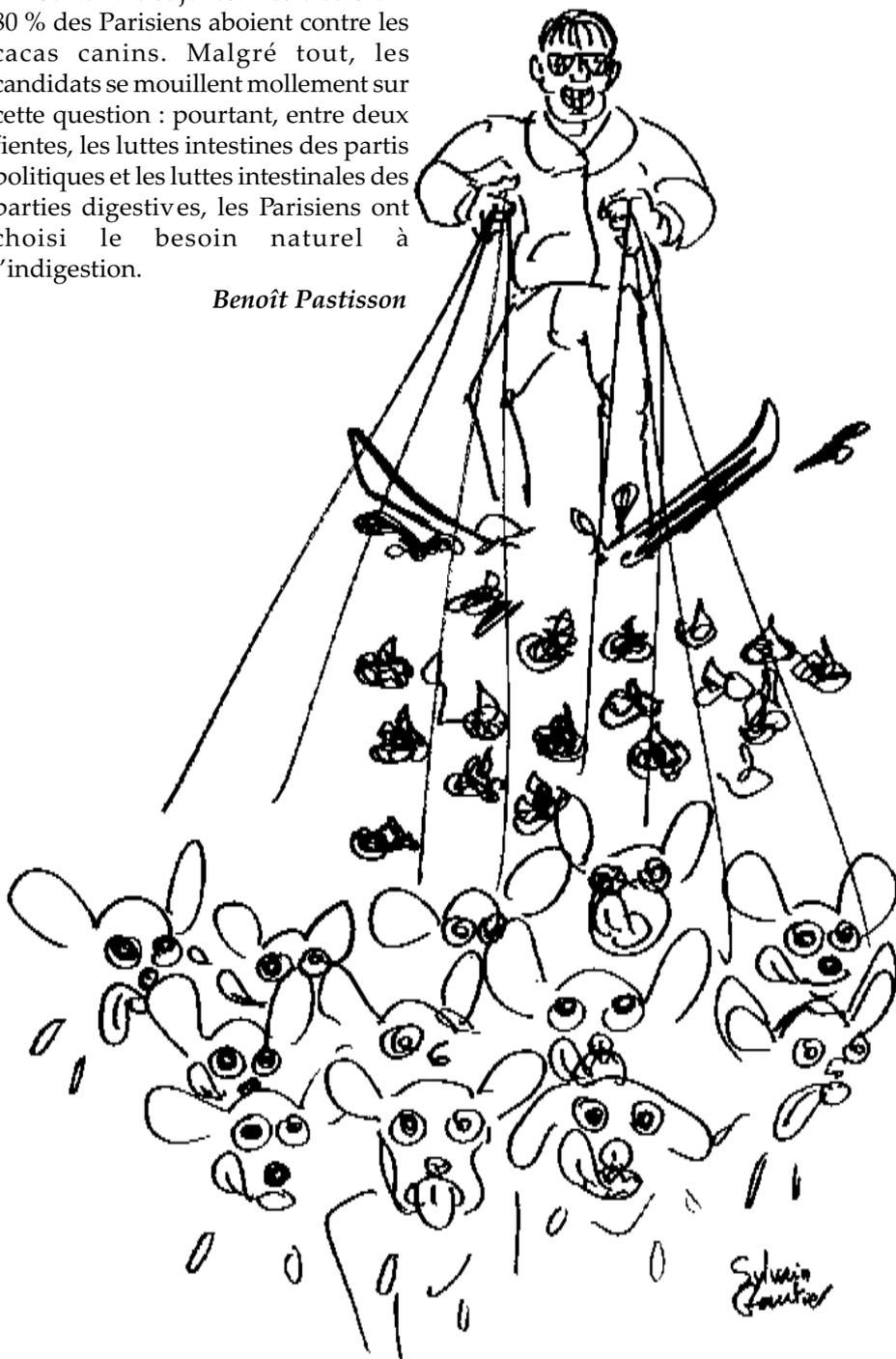
Et oui, vingt tonnes. De belles parties de boules de nuisances en perspective ! Ouaf ! Ouaf ! Ouaf !

Quadruple conséquence d'un tel constat : les odeurs, le prix, autour de 100 millions de francs par an rien que pour Paris, la santé, les souillures de carnivores véhiculant un certain nombre de zoonoses (maladie transmise à l'homme par les bêtes), particulièrement la toxocarose qui peut entraîner des troubles neurologiques. Enfin les chutes, estimées à 650, et dont plus du tiers entraîne une hospitalisation. Ouaf ! Ouaf ! Ouaf !

Des actions ont eu lieu dans le 10^e en 1995 et en 1999 pour sensibiliser les propriétaires de chiens, les pouvoirs publics et la presse sur tous ces dangers. Et de fait, la situation a évolué : en sortant leurs animaux, beaucoup de gens n'ont plus la bonne conscience d'antan, même si dans la majorité des cas, le résultat est toujours le même. La Ville a aussi changé de discours : depuis quelques années, elle n'oriente plus vers le caniveau mais vers le ramassage. Elle propose des sacs en plastique, des cani-canins, des sani-canins, des trott-canins, des aires-canins, des motos-crottes... et quelques conseillers canins qui sont là pour expliquer. La répression s'est intensifiée : de 400 procès verbaux en 1996, on est passé à 1551 en 1999. Mais comparé aux 500 000 PV annuels donnés à New York, le résultat est dérisoire.

Pourtant le sujet est très électoral : 80 % des Parisiens aboient contre les cacas canins. Malgré tout, les candidats se mouillent mollement sur cette question : pourtant, entre deux fientes, les lutttes intestines des partis politiques et les lutttes intestinales des parties digestives, les Parisiens ont choisi le besoin naturel à l'indigestion.

Benoît Patisson



La Gazette vous propose une idée de sport urbain extrême :
Nouvelle glisse sur le revêtement des trottoirs parisiens (gracieusement offert par nos amis cynophiles)

Il y a 100 ans, le tournant du siècle

1900-1901 : le 19^{ème} siècle s'achevait et le 20^{ème} commençait

Nous venons d'entrer dans le 21^{ème} siècle. Les commentaires sont allés bon train pour savoir quand débutait ce siècle, et les festivités ont plutôt marqué l'an 2000. Il en a été de même en 1900, que Paris a célébré en organisant une Exposition universelle et des Jeux olympiques.

Bien d'autres événements ont aussi marqué la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème}. Nous allons égrener chronologiquement l'éphéméride des années 1900-1901, en signalant d'un (x) les faits spécifiques au 10^e, tout en sachant qu'on ne peut isoler notre arrondissement de son contexte parisien ; les événements (que nous citons), parisiens, nationaux ou même internationaux, ont certainement eu un retentissement sur la vie de notre arrondissement.

Le contexte historique

Replaçons nous dans l'Histoire de la fin du 19^{ème} siècle pour mieux cerner les événements du début du 20^{ème} : Les Parisiens essayent d'oublier l'affaire Dreyfus et plus près de nous, l'affaire de Fort-Chabrol (1899) qui avait fortement ébranlé notre arrondissement (cf. l'histoire relatée dans le n°21, automne 1997 de *La Gazette du Canal*).

En février 1899, vient d'avoir lieu l'enterrement en grande pompe du président Félix Faure, l'enfant du 10^e,

à qui est revenu le grand honneur d'inaugurer la mairie de son arrondissement, le nôtre.

Paris est truffé de travaux : ceux grandioses de l'Exposition universelle, des premières lignes de métro et également des Jeux olympiques.

Chronologie des grands et petits événements, des faits divers en 1900-1901 à Paris, en particulier dans le 10^e arrondissement

1900, l'année zéro

– 1^{er} janvier : Pour mettre fin aux diatribes perpétuelles, le Bureau des longitudes se prononce enfin : « *le 19^{ème} siècle finira le 31 décembre 1900, et le 20^{ème} siècle commencera le 1^{er} janvier 1901 !* » ; les heures se compteront désormais de 0 à 24 et non plus, selon l'usage, de 1 heure à midi ou à minuit.

x Sur les Grands Boulevards, la foule fait la fête autour des baraques foraines du nouvel an.

x 4 janvier : Jules Guérin, le meneur de l'affaire de Fort-Chabrol est condamné à 10 ans de détention.

x 9 janvier : Paul Deschanel est réélu président de la Chambre avec 308 voix contre 220 à Henri Brisson, député du 10^e arrondissement.

x 25 février : Défilé du bœuf gras à la Villette, rue du Faubourg-du-Temple et sur les Grands Boulevards inondés de confettis et de serpentins.

– février : Les agents chargés de la circulation (dont le célèbre agent barbu de la Porte Saint-Denis) sont équipés de sifflets stridents pour qu'on les entende dans le vacarme vrombissant des voitures.

x 20 mars : au 51, rue de Chabrol, vente des souvenirs du siège de 40 jours de Fort-Chabrol : armes, cordes, et ravitaillement rapportent la somme de 3 914,50 F.

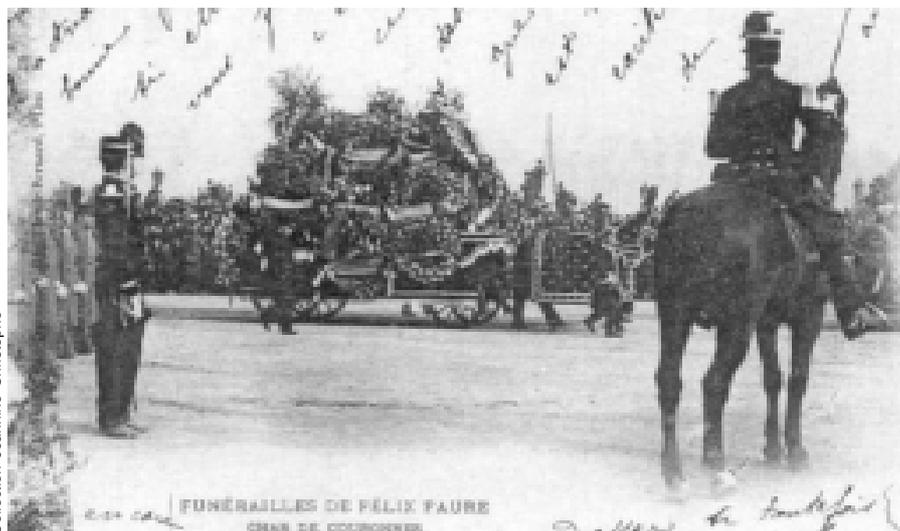
– 30 mars : La loi Millerand abaisse à 10 heures, dans un délai de 4 ans, la durée du travail quotidien dans les usines ; cette loi promulguée le 30 septembre a dû toucher de nombreuses usines et ateliers implantés dans le 10^e, surtout autour du canal Saint-Martin.

x 1^{er} avril : Création d'une brigade fluviale dans la Police, notre canal Saint-Martin est à présent surveillé !

À la poste, un tampon porte l'heure de la levée, et les usagers doivent désormais indiquer l'arrondissement destinataire.

– 14 avril : Inauguration de l'Exposition universelle de Paris qui accueillera 50 860 801 visiteurs jusqu'à sa fermeture le 12 novembre ; de nombreux habitants du 10^e ont dû aller admirer les Grand et Petit Palais, le Pont Alexandre III, ils ont emprunté le premier trottoir roulant et l'escalator de l'Exposition, ils se sont émerveillés devant le Palais de l'électricité où était exposée la première cuisinière électrique.

(Suite page 16)



Le 10^e au passé

– **6-13 mai** : Élections municipales (tiens !) : à Paris, victoire de la droite nationaliste et antidreyfusarde, après 20 ans de domination de la gauche ; ailleurs, on a voté majoritairement à gauche.

– **14 mai** : Ouverture à Paris des 2^e Jeux olympiques, remis à l'honneur par Pierre de Coubertin (Paris, ville olympique en 1900 ! et en 2008 ?).

✕ **7 juin** : À la gare du Nord, le roi Oscar II de Norvège et de Suède est reçu en grande pompe par le président Loubet.

– **8 juillet** : Affichage sur tous les murs de Paris de l'interdiction de cracher sur les trottoirs, d'autres affiches fleurissent immédiatement avec ce texte : « *Mais où allons-nous cracher ?* »

– **14 juillet** : Défilés officiels, bals populaires et feux d'artifice cachent la misère du peuple : un secours de 100 000 F est réparti entre les Parisiens indigents.

– **19 juillet** : Inauguration de la 1^{ère} ligne de métro parisien : Porte de Vincennes-Porte Maillot, vu la température caniculaire de 38° à l'ombre, la foule apprécie particulièrement la fraîcheur toute nouvelle que lui procure le métro. 3 autres lignes sont en travaux, dont la ligne n° 2 passant par le 10^e sur un viaduc.

– **15 septembre** : Le métro fonctionne de 5h.30 à minuit, et pour lutter contre la fraude, on met en place les premiers poinçonneurs.

– **22 septembre** : 22 695 maires (dont certainement celui du 10^e) assistent à Paris à un grandiose banquet républicain offert par le président de la République (en sera-t-il de même après nos élections municipales du 18 mars prochain ?)



Collection Jeannine Christophe

– **16 octobre** : Le quotidien « *L'Auto-Vélo* » est lancé, il détrônera bientôt le journal « *Le Vélo* », l'heure n'est pas loin où l'automobile chassera à son tour la petite reine.

– **29 novembre** : Une loi oblige les patrons de magasins à mettre des sièges à la disposition de leurs vendeuses, a-t-elle été appliquée dans les nombreux commerces du 10^e ?

– **1^{er} décembre** : Le barreau est ouvert aux femmes : signalez-nous, si vous le savez, la première avocate de notre arrondissement !

✕ **4 décembre** : Un homme, coupé en morceaux, est découvert au 205, rue du Fb-St-Denis, le mystère n'en sera jamais élucidé.

✕ **13 décembre** : Mise en service partiel de la ligne n° 2 du métro : Porte Dauphine-Étoile

– **30 décembre** : Le droit d'octroi sur les boissons dites hygiéniques (vin, bière, cidre, hydromel) est supprimé, mais la taxe frappant les alcools durs est doublée (l'absinthe) ; désormais les débits de boisson devront payer une licence pour l'alcool ; cela causera la fermeture de nombreux petits établissements dans le 10^e.

✕ **31 décembre** : Les églises parisiennes sonnent leurs cloches à toute volée pour marquer le passage d'un siècle à un autre : celles de St-Laurent, St-Vincent et St-Martin se font entendre dans le 10^e ; et l'on chante dans tout Paris « *Encore un marron glacé ?, v'là le siècle qui passe ; Encore un marron glacé ?, v'là le siècle passé !* »

Et pendant ce temps, dans le monde de la Littérature, du Spectacle, des Arts et des Sciences :



Collection Jeannine Christophe

✕ La nouvelle de Jules Renard, *Poil de Carotte*, mise en scène par Antoine, est jouée pour la première fois, le 2 mars, au Théâtre Antoine, 14 bd de Strasbourg.



Collection Jeannine Christophe



Collection Jeannine Christophe

– La carte postale commence à être diffusée à grande échelle, aujourd'hui ces cartes de 1900 illustrent bien souvent nos articles historiques.

– Édition du premier plan complet du cadastre de Paris au 1/500 : le 10^e arrondissement, comme les 19 autres, est cadastré.

1901, première année du 20^{ème} siècle

– **1^{er} janvier** : De nouvelles taxes sont créées pour remplacer celles supprimées sur les boissons : impositions sur la propriété foncière, sur la valeur locative, sur les ordures ménagères ; celles sur les ventes publiques et les automobiles sont doublées.

– **8 janvier** : Paul Deschanel est réélu une nouvelle fois président de la Chambre avec 296 voix contre 217 à son éternel challenger, Henri Brisson, député du 10^e arrondissement.

– **21 janvier** : Pour la première fois, une femme est reçue à l'Internat des hôpitaux de Paris, a-t-elle intégré Saint-Louis, Lariboisière ou un autre hôpital parisien ? la question vous est posée.

– **29 janvier-1^{er} février** : Première grève dans le métro (tiens, tiens !).

– **6 février** : La Poste autorise les téléphones publics, c'est le début de l'ère téléphonique !

– **14 février** : Sur les Grands Boulevards, manifestation spectaculaire des tailleurs, des couturières, des petites mains et des trotteurs.

– **19 mars** : La circulation est interdite sur les Grands Boulevards, dès 3 heures de l'après-midi, pour permettre le défilé du mardi gras.

– **26 mars** : Arrêt simplifiant l'orthographe : « *amour, délices et orgues...* » peuvent être indifféremment employés au masculin ou au féminin.

– **15 avril** : Le préfet Lépine décrète que les agents de police pourront porter un bonnet à la place de leur képi (qui leur font si mal à la tête) et les agents cyclistes un béret pour faire leur ronde de nuit.

– **1^{er} juillet** : Une loi est promulguée accordant la liberté pour des groupes à se constituer en « associations sans but lucratif » (à

l'exception des congrégations religieuses). 100 ans après, nous vivons toujours sous le régime inchangé de cette loi de 1901 qui permet aujourd'hui à *La Gazette du Canal* d'exister et de s'exprimer librement.

– **8 juillet** : On se bat à coup de porte-plumes et de règles au conseil municipal de Paris à cause d'incidents survenus la veille à la Bourse du travail, 3 rue du Château-d'Eau, où des syndicats ont osé hisser le drapeau rouge.

– **13 septembre** : La vitesse maximale des automobiles est réglementée à 30 km/heure, et des plaques d'immatriculation sont obligatoires à l'avant et à l'arrière des véhicules.

– **20 septembre** : Les vaches parisiennes étant réputées tuberculeuses et pas encore folles ! le nombre de vacheries à Paris doit diminuer.

– **15 octobre** : Mise en vente du premier paquet de cigarettes rectangulaire contenant 20 cigarettes, en 2 rangées de 10, à la place du paquet rond, le paquet bleu de Gitanes arrive, bonjour les fumeurs !



L'acteur Firmin-Gémier

– **25 novembre** : Le préfet de Police Louis Lépine organise un concours de jouets qui deviendra le concours Lépine ouvert à tous les inventeurs ; un habitant du 10^e l'a-t-il un jour remporté ?

– **19 décembre** : Les petites baraques du Jour de l'an sont de retour sur les Grands Boulevards, jusqu'au 6 janvier.

– **21 décembre** : Deux chiens terreneuve sont adjoints à la brigade fluviale pour venir en aide aux noyés de la Seine et du Canal.

Et pendant ce temps, dans le monde de la Littérature, du Spectacle, des Arts et des Sciences :



– Pour la première fois le prix Nobel de Littérature est attribué à un écrivain, le lauréat est le poète Sully Prudhomme, natif de notre arrondissement, comme le signale la plaque apposée sur sa maison au 34, rue du Faubourg-Poissonnière.

– Le 16 mars, création au théâtre de la Porte Saint-Martin de *Quo Vadis*, le roman fleuve à la mode de Sienkiewicz - Firmin Gémier prend la direction du Théâtre de la Renaissance, 20 bd Saint-Martin.

– Au cinéma, Georges Méliès, qui a habité dans un immeuble du 22 rue Taylor, où l'on peut toujours voir son monogramme GM gravé dans la pierre, tourne une série de films dont son plus grand succès *Le déshabillage impossible*.

Nous venons ainsi de parcourir, presque au jour le jour, le calendrier événementiel des deux années 1900-1901, l'impact des faits qui s'y sont déroulés aura été de grande ou de petite importance, mais remarquons que s'applique, une fois de plus, le vieil adage justifié ici que « *l'histoire se répète et bien souvent bégaye !* ».

Jeannine Christophe



Photo : Jean-Michel Berthier

Graffitis

Homme en noir, silhouette blanche et Korrigans ...

Période municipale oblige, nos murs fleurissent de personnages en tout genre, certains nous promettent monts et merveilles alors que d'autres nous émerveillent.

Vous les avez peut-être aperçus dernièrement sur les bords du canal, le bonhomme blanc de Jérôme Mesnager peint en quelques coups de pinceau accompagné de l'homme en noir de Nemo réalisé au pochoir. Ils nous interpellent au coin d'une rue ou sur le pont tournant de La Grange-aux-Belles déposant un bateau en papier dans les eaux du canal, nous mènent en pirogue, s'installent près du cadre d'un but de foot tracé par quelques jeunes en mal d'espace pour pratiquer leur sport favori ; l'homme en noir, la fleur au coin des lèvres, y était adossé l'air rêveur, l'homme blanc, installé sur la transversale avait un air moqueur.

Mais de qui se moquait-il ? Sans doute de la brigade des « Korrigans » (entreprise privée sous-traitée par la mairie de Paris pour le nettoyage des graffitis) qui ne les épargnent pas. À coup de Karcher, de brosses, de

lessives, de peinture, les Korrigans traquent tout ce qui ressemble de près ou de loin à un graffiti. Rien ne leur échappe !

L'homme en noir et l'homme blanc n'occupent pourtant que des espaces délaissés, des bâtiments voués à la démolition, des murs gris qui attristent le paysage urbain. Leur présence figure une scène telle une vignette de BD où chacun peut donner libre cours à son imagination. Ils nous transportent, nous promènent, nous interpellent mais cherchent avant tout à nous faire voir la ville sous un autre œil. À l'Hôtel de Ville, on les apprécie aussi ! mais on préférerait les voir s'installer dans des espaces réservés. L'homme blanc et son compagnon en cage ou au musée, cela aurait-il encore un sens ? Certes, à propos de son art, Nemo dit : « *Aujourd'hui, je te salue, je te surprends, demain je n'existerai plus, j'ai l'avantage matériel de pouvoir disparaître avant d'être oublié, ou avant de devenir par la force de la routine, invisible pour toi* ».

Cependant, messieurs les Korrigans, vous qui dans les légendes hantez les grèves et les landes bretonnes, laissez donc nos deux personnages nous surprendre dans nos quartiers et ce, pour notre plus grand plaisir.

Jean-François Pierre

Expos

Si vous n'avez pas eu l'occasion de voir le bonhomme blanc et son compagnon, vous pourrez les admirer sur la façade de *The Sound Gallery*, façade privée. Le propriétaire des lieux, entrepreneur de spectacles qui ouvre ses portes à des expos, leur a offert les murs de son bureau pour une expo photo de leurs pérégrinations à travers le monde. Nos deux comparses resteront sans doute pour un bon moment dans le quartier, sans avoir à craindre les Korrigans.
En février-mars

Du 26 avril au 16 mai,

Œuvres de Jeb Loy Nichols, artiste éclectique (impressions, toiles, pochettes de disques originales réalisées pour un label reggae) que nous pourrions aussi écouter lors de 2 concerts les 23 et 24 avril à l'Hôtel du Nord.

The Sound Gallery,
104, Quai de Jemmapes

Ethique

Ethic Village : une forme de commerce équitable

Parce qu'acheter c'est soutenir des conditions humaines et environnementales de production et de commercialisation, je me

réjouis qu'une forme de commerce équitable nous soit proposée au 32 de la rue Beaurepaire.

La boutique est fort attractive : conviviale, belle, informative. Nous pouvons y acheter des objets d'Afrique, d'Asie, du Moyen Orient sélectionnés selon une charte propre à Ethic Village et porteurs de poésie.

Ce projet est soutenu par Planet Finance, association de micro financement (aide au développement par des prêts aux démunis) créée par Jacques Attali et qui compte des célébrités de la vie politique et économique internationale de tous bords.

L'acheteur d'Ethic Village, Patrice Chauvet, est en contact direct avec les artisans. Il les informe sur les possibilités de micro crédit et sur ses critères d'achat, et entretient avec eux une relation de confiance individuelle.

Citoyenne consciente du pouvoir lié à l'acte de consommer, j'appelle de mes vœux la création d'un label et les mesures de contrôle qui y sont liées comme défini par la Plateforme pour un commerce équitable.

Cette coordination d'ONG qui organisent des campagnes d'information et de pression comme « de l'éthique sur l'étiquette » et actuellement « achat public – achat éthique » se trouve 61, rue Victor Hugo, à Pantin ou

www.commerceequitable.org.
Marie-Hélène Cayla

Ethic Village
32 rue Beaurepaire
Tél : 01 42 00 61 29
<http://www.ethicvillage.com>
(en construction)



Lire



Déjà dans toutes les bonnes librairies de l'arrondissement depuis le mois de décembre, le dernier ouvrage de Tardi « M'as-tu vu en cadavre ? » nous fait parcourir le 10^e des années 50. Le célèbre détective Nestor Burma nous entraîne à le suivre dans son enquête rue de la Grange-aux-Belles, en passant par le boulevard Magenta, le passage du Désir, la rue du Faubourg-Saint-Martin... Bref, on se promène dans le 10^e grâce au merveilleux coup de crayon de Tardi et à l'adaptation qu'il a faite de ce roman policier de Léo Mallet.

Si un jour il ne vous vient pas d'idée de ballade dans le 10^e alors lisez (ou relisez) ce polar et suivez les traces de Nestor !

« M'as-tu vu en cadavre ? »
Tardi, Léo Mallet
Éditions Casterman

Bon plan

Pour tous ceux à qui il arrive d'avoir des envies subites de petits ou de grands concerts, un bon plan : LYLO (*Les Yeux Les Oreilles*). Ce petit journal qui vous dresse un programme

(presque) exhaustif des concerts en Île-de-France et donc dans le 10^e paraît toutes les 3 semaines ; possibilité d'abonnement (soutien à une bonne initiative) ; sinon retrouvez-le gratuitement mais avec quelques jours de retard dans tous les endroits où la musique a une bonne place (salle de concert, cafés, bibliothèques, médiathèques de la Ville de Paris, ...).

LYLO
55, rue des Vinaigriers
Tél. 01.42.09.54.84

Théâtre

Madame Olive

L'humour de Claude Sarrowy ne ressemble à aucun autre. Son personnage, Madame Olive, grande dégingandée au look qui tue et à la voix inimitable, nous livre tout sur nouveau métier : assistante sociale !

C'est corrosif à souhait !
On en pleure de rire.

Tous les lundis à 20h30.

Théâtre de l'Espace Jemmapes
116, quai de Jemmapes
Loc. : 01.48.03.11.09

Le Costume

Mothobe Mutloatse, d'après la nouvelle The Suit de Can Themba

Afrique du Sud, apartheid. L'histoire d'un ménage à trois, la femme, le mari et l'amant. *Le Costume*, une histoire qui commence dans l'humour et l'ironie et qui finit dans une cruauté froide et terrible.

Mise en scène de Peter Brook
Du 28 mars au 26 mai

Théâtre des Bouffes du Nord
37 bis, bd de La Chapelle
Loc. : 01.46.07.34.50

Enfants

Dans le pays merveilleux des poux

C^{ie} Théâtre des nymphes

Une libre adaptation des contes de Perrault en compagnie d'une sorcière et de son « poux », nous menant du Chat-botté à Cendrillon en passant par bien d'autres personnages de l'univers du conte.

Jusqu'au 31 mars

Bienvenue à Partoutpareil Land

C^{ie} L'Escadrille/Le Becard

Pour avoir plagié les numéros d'un cirque concurrent Koktel & Bretzel sont condamnés par leur directeur à coller les affiches de la prochaine tournée de leur cirque autour du monde. Tout ceci sous la surveillance d'un détective. Mais nos deux compagnons n'ont guère l'intention d'accomplir leur condamnation. Comment y échapperont-ils ?

Du 4 avril au 16 mai

Théâtre de l'espace Château Landon
31, rue du Château-Landon
Tél. : 01.46.07.85.77

Cinoche

C^{ie} Sortie de Secours

Juste après la grande guerre, le cinématographe bat son plein. Cinoche nous raconte le tournage d'un film au temps des pionniers du cinéma et nous replonge l'atmosphère du cinéma muet.

Théâtre de l'Espace Jemmapes
116, quai de Jemmapes
Loc. : 01.48.03.11.09

Cinéma

Le Paris-Ciné change de style

Est-ce le début d'un renouveau cinéphilique du boulevard de Strasbourg ? Après la reprise du Brady par Jean-Pierre Mocky qui ouvre une deuxième salle (voir *La Gazette* n° 26), le Paris-Ciné veut changer d'image (et de son).

Pierre Dyens souhaite y faire swinguer le septième art. Cet ingénieur de formation a vendu son entreprise pour se consacrer à ses deux passions, la musique et le cinéma. Si tout se passe bien (les budgets trouvés), les deux salles (140 et 80 places) seront rénovées cet été, et en septembre, un nouveau cinéma, L'Archipel remplacera le Paris-Ciné, et sa réputation perdue quelque part entre érotique et kungfu.

Sachant qu'il est inutile de lutter avec les grands circuits sur leur terrain, le propriétaire des lieux veut se spécialiser. L'idée est de drainer les cinéphiles mélomanes. Programmation de films musicaux, opéras filmés ou comédies musicales, ou dont la musique est le thème central, comme *La Leçon de piano* ou encore dont la bande originale est signée de grands noms, tel *Ascenseur pour l'échafaud* (Miles Davis). La thématique autour de la musique pourra être enrichie par des débats, ou des concerts de jazz ou de musique classique.

En attendant la fermeture, une programmation diversifiée est prévue (on a pu voir par exemple en février *Harrison's Flowers*, *Mortel transfert* ou *La Squala*).

Paris Ciné
17, bd de Strasbourg
Tél : 01 48 00 04 35



Tatouine est mort, vive Tataouine ?

Tataouine était déjà passée une fois dans le 10^e, il y a quelques années. Depuis, dans les dîners en ville, les témoins pouvaient annoncer à un auditoire incrédule : « *Si, si, je vous assure, j'ai déjà vu un dromadaire sur le bord du Canal* », déclenchant par là même l'hilarité ou les regards désolés de convives se disant que le 10^e était bien un drôle d'arrondissement et que l'eau du canal devait vraiment avoir des effets étranges. Les habitants, eux, étaient reconnaissant à l'association *Camelomanes* de leur avoir offert cette part de rêve.

Revenant d'avoir accompagné Théodore Monod à sa dernière demeure, Tataouine est repassée le 3 décembre 2000 sur le canal dire encore un petit bonjour au 10^e. La préfecture n'avait pas vraiment apprécié sa présence impromptue, mais les enfants, si. Ce fut sa dernière sortie. Le 7 janvier, fête des Rois Mages, Tataouine, vieille femelle de 27 ans, âge canonique pour un dromadaire, est morte en Normandie.

L'association *Camelomanes*, propriétaire de Tataouine qui incarnait et colportait la camélogomanie à travers la France, hésite à la remplacer, devant les difficultés qu'il y a à obtenir de la préfecture de police l'autorisation d'amener des « animaux sauvages » dans les manifestations publiques. Même une vache a, paraît-il, mordu un enfant dans une manifestation récente, c'est dire. Sans doute l'air de Paris...

Quant aux chiens, les statistiques ne disent pas combien de cols du fémur ils ont à leur actif.

(Photocopiez, recopiez ou découpez ce coupon)

Soutenez LA GAZETTE DU CANAL, Abonnez-vous !

Nom : Prénom :

Adresse N° : Rue :

..... Mél :

Code postal : Ville : Tél. (facultatif) :

4 numéros à partir du numéro 28.

(abonnement simple : 40 F, abonnement de soutien : à partir de 100 F)

chèque à l'ordre de « *La Gazette du Canal* » - CCP 24 368 43 Y

LA GAZETTE DU CANAL 71, rue Bichat 75010 Paris